



Front d'action populaire en réaménagement urbain

2350 de Maisonneuve Est, # 205, Montréal (Québec) H2K 2E7 | Tél. : 514 522-1010

Télé. : 514-527-3403 | Courriel : frapru@frapru.qc.ca | www.frapru.qc.ca

Montréal, le 10 décembre 2013

À : Madame Élisabeth Larouche
Ministre déléguée aux Affaires autochtones
Secrétariat aux affaires autochtones
Ministère du Conseil exécutif
905, Honoré-Mercier, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5M6

OBJET : Plan d'action pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones – Recommandations du FRAPRU

Madame Larouche,

D'abord, nous vous remercions d'avoir invité notre regroupement à prendre part aux consultations en vue de l'élaboration d'un Plan d'action pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones. Un tel plan est à notre avis, nécessaire et urgent.

Le FRAPRU est, depuis quelques années, impliqué au sein de la Coalition pour les droits des peuples autochtones aux côtés d'organismes comme l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador, Femmes autochtones du Québec, le Regroupement des centres d'amitiés autochtones du Québec, Amnistie internationale, la Ligue des droits et libertés, la Confédération des syndicats nationaux, la Centrale des syndicats du Québec, la Fédération des femmes du Québec et le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal.

Le FRAPRU a aussi organisé des interventions en collaboration avec des organisations autochtones nationales ou locales. En 2011, deux caravanes de militantes et de militants du FRAPRU, qui sillonnaient le Québec pour y tenir des actions de pression en faveur du logement social, ont eu l'occasion de rencontrer des membres des centres d'amitiés autochtones de La Tuque, Val d'Or et Sept-Îles. Ils et elles ont pu entendre des cas flagrants de discrimination vécus par des Autochtones, notamment des femmes avec enfants, qui quittent leurs communautés pour vivre en milieu urbain, souvent en raison des problèmes de surpeuplement qui y sévissent. Ces personnes ne trouvent souvent à se loger que dans des logements délabrés ou des taudis payés à fort prix, surtout dans le contexte de crise du logement vécu en Abitibi et sur la Côte-Nord. Dans bien des cas, elles se retrouvent carrément à la rue.

À l'automne 2012, le FRAPRU a initié une Commission populaire itinérante sur le droit au logement qui a visité les 17 régions administratives du Québec pour recueillir des témoignages sur les violations à ce droit. La Commission indépendante a débuté ses travaux à Kuujjuaq, au Nunavik, pour les terminer dans

la communauté anishnabe de Lac-Simon. Elle y a constaté les conditions déplorables de logement dans lesquelles vivent les Autochtones du Québec : surpeuplement, taudification, etc. Son rapport final, intitulé *Urgence en la demeure*¹ (joint à cet envoi), écrit : « (La crise du logement) y agit comme un verrou qui bloque l'accès aux autres droits humains. Le plein exercice des droits à l'éducation, à la santé, à la sécurité de la personne, à l'égalité, à la non-discrimination et au droit à l'auto-détermination passent par l'urgence d'assurer le droit au logement ».

Bien que nous pensons que les communautés Autochtones sont les premières à détenir les pistes de solutions, nous souhaitons par la présente vous transmettre quelques recommandations. Elle se veulent complémentaires à celles plus générales émises par les autres membres de la Coalition pour les droits des peuples autochtones. Nous insistons en particulier sur la nécessité que le Québec **adopte formellement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et s'assure que les relations que le Gouvernement du Québec entretient avec les peuples autochtones soient conformes à cette Déclaration.**

Sur la question plus spécifique du logement, le FRAPRU demande au gouvernement québécois d'agir dans ses propres champs de compétence, afin d'assurer la mise en œuvre et le respect du droit au logement pour les Autochtones :

- **Financer la réalisation d'un plus grand nombre de logements sociaux pour les Autochtones vivant hors-réserve**

Cela devrait inclure des projets de logements sociaux permettant de diminuer l'itinérance des membres des Premières Nations et des Inuits dans les centres urbains. Faute d'un programme spécifique, des unités devraient être réservées à cette fin dans le cadre du programme AccèsLogis dont les budgets devraient conséquemment être augmentés.

- **Poursuivre et intensifier ses efforts pour lutter contre l'extrême pénurie de logements au Nunavik**

Tout en prenant note des efforts faits par le gouvernement québécois, au cours des dernières années, afin de combler le manque à gagner de 1000 logements au Nunavik, le FRAPRU lui demande d'accroître encore davantage ses investissements, compte tenu de l'urgence de la situation.

- **Renforcer les moyens de lutter contre la discrimination**

Comme les Autochtones vivant hors réserve sont parmi les personnes qui en subissent le plus les effets, le FRAPRU reprend la recommandation de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement sur la nécessité de renforcer les moyens dont dispose la Commission des droits de la

¹ Les pages 20 à 22 du rapport décrivent les problèmes rencontrés dans les communautés ainsi qu'au Nunavik. À la page 19, on retrouve des informations sur la discrimination vécues par les Autochtones vivant hors-réserve.

personne et des droits de la jeunesse du Québec afin de lutter contre la discrimination et le harcèlement en matière de logement.

Le FRAPRU est cependant très conscient des rôles et responsabilités qui incombent au gouvernement fédéral en raison du devoir de fiduciaire que lui accorde l'archaïque Loi sur les Indiens. Notre regroupement estime que le gouvernement québécois peut et doit cependant jouer un rôle plus actif de pression sur Ottawa.

- **Réclamer que le gouvernement fédéral appuie les efforts du Québec, en augmentant considérablement ses investissements dans la construction et la rénovation de logements au Nunavik pour rendre possible l'objectif urgent de 1000 nouveaux logements.**
- **Réclamer que le gouvernement fédéral augmente considérablement ses investissements dans la construction et la rénovation de logements sur les réserves autochtones du Québec.**
- **Réclamer que le gouvernement fédéral s'engage dès maintenant à poursuivre les subventions à long terme versées pour les logements autochtones, lorsqu'elles viendront à terme et ce, aussi bien pour les logements financés directement par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) que par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Québec : logements sur réserves, HLM en milieu inuit, logements sans but lucratif ou coopératifs pour des Autochtones vivant hors réserves.**

Le FRAPRU veut en terminant souhaiter que le gouvernement québécois, qui a déjà reconnu l'existence de 11 nations autochtones au Québec, aille beaucoup plus loin en ce sens, en entretenant de véritables relations de nation à nation avec celles-ci.



François Saillant
Coordonnateur
Front d'action populaire en réaménagement